Jusqu’où peut-on espérer remonter ?

C’est très variable ! Tout dépend des archives : leur ancienneté varie d’une région à l’autre, d’une commune à l’autre. Rongeurs ou vers, dégâts des eaux, effondrements, incendies, guerres sont autant de risques de destruction pour les documents qui contiennent les dernières traces de vos ancêtres.

Généralement, en se limitant aux seuls registres paroissiaux, on ne peut guère remonter au-delà du XVIIe siècle ; toutefois, en travaillant sur d’autres catégories d’archives (notariales, fiscales et judiciaires notamment), on peut quelquefois atteindre le XIVe siècle, voir encore plus loin si vos ancêtres font partie de la haute noblesse et que des historiens se sont déjà attachés à retracer leur généalogie.

Cela dépend aussi du milieu social et culturel de vos ancêtres : alors qu’il est quasiment impossible d’établir la généalogie d’un enfant abandonné, vous pouvez espérer remonter jusqu’au Moyen Âge si vous avez des ancêtres nobles.

Et comme dans toute enquête, la chance entre en jeu. Certaines communes possèderont des registres très anciens et en bon état, d’autres auront de nombreuses lacunes, quand il ne s’agit pas de destruction totale (exemple tristement célèbre de la ville de Paris, dont la plupart des archives ont été détruites pendant la Commune, en 1871).